

AGZ GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 994 688 Euros
Siège social : 9001 F Boulevard d'Arcole,
95290 L'ISLE-ADAM
R.C.S : 893 477 224 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 17 septembre,
A 11 heures,

Les associés de la société AGZ GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Jorge ALVES, détenant 1 248 672 parts sociales,
Monsieur Anibal ALVES DE OLIVEIRA, détenant 1 248 672 parts sociales,
Monsieur Manuel PIRES GONCALVES DE BARROS, détenant 1 248 672 parts sociales,
Monsieur David ZANNIER, détenant 1 248 672 parts sociales,

Total des parts sociales des associés présents : 4 994 688 parts sociales sur les 4 994 688 parts sociales composant le capital social.

Étant précisé que la société Business Management Audit, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des résolutions devant être prises.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David ZANNIER, en sa qualité de co-gérant de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts sociales ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification relative au Commissaire aux comptes titulaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS


DS


DS


DS


PREMIERE RESOLUTION

Le mandat de la société Business Management Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivé à expiration et celui-ci n'étant pas renouvelé, l'Assemblée décide de nommer :

- La société AAM PARIS, société par actions simplifiée, au capital social de 1 000 euros, ayant son siège social Centre affaire 37-39 Avenue Ledru-Rollin, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 984 743 765, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul LACOMBE, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce ;

Pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la délibération de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, l'Assemblée a dressé et signé le présent procès-verbal.

*Monsieur Jorge ALVES,
Gérant et Associé*

DocuSigned by:
 Jorge ALVES
42642A8E8C0B493...

*Monsieur Anibal ALVES DE OLIVEIRA,
Gérant et Associé*

DocuSigned by:
 Anibal ALVES DE OLIVEIRA
509F778BC2E441D...

*Monsieur Manuel PIRES
GONCALVES DE BARROS,
Gérant et Associé*

DocuSigned by:
 Manuel PIRES GONCALVES DE BARROS
D422DD37EC3E440...

*Monsieur David ZANNIER,
Gérant et Associé*

DocuSigned by:
 David ZANNIER
30FECA30D504D0...